

Valorisation des Sous Produits de l'Olivier pour une Oléiculture Durable Respectueuse de l'environnement

Pr Nouredine OUAZZANI – Agro-pôle Olivier ENA DE MEKNES

Les margines et les grignons d'olives représentent la biomasse restante de la trituration des olives dont l'évacuation et le traitement engendrent des problèmes environnementaux inquiétants dans la plupart des pays oléicoles et plus particulièrement dans les pays des rives Sud et Est de la Méditerranée comme pour le cas du Maroc.

En effet, la mise à disposition de l'industrie de nouvelles technologies de trituration fonctionnant à deux phases et générant moins d'effluents liquides n'a pas pour autant contribué à résoudre ce problème, notamment à cause d'investissements lourds et des surcoûts qu'occasionne le traitement des grignons humides. De même, les nouvelles technologies coûteuses de traitement des margines (station d'épuration) et de valorisation de certaines substances en cosmétique et en industries agro-alimentaires n'ont pas eu un impact significatif sur le problème de la pollution des margines.

C'est dans ce contexte que le projet "*Utilisation des margines et des grignons d'olives sur les terres agricoles*" (CFC/IOOC/04) a été mis en place par le Fonds Commun pour les Produits de Base (CFC) et le Conseil Oléicole International (COI) au bénéfice de quatre Pays : Algérie, Maroc, Tunisie et Syrie et avec la collaboration de l'Agro-pôle Olivier de l'ENA Meknès comme Agence d'Exécution du Projet. Ce projet a pour objectif général le transfert de technologies sur les pratiques et les avantages de l'utilisation des margines et des grignons d'olives sur les terres agricoles.

La synthèse des résultats techniques obtenus au terme de cinq années du projet a montré une valeur fertilisante certaine des margines, notamment pour la dose de 50 à 100 m³/ha. Par l'accroissement de la teneur de matière organique, l'épandage des margines améliore la vie des microorganismes dans le sol. En corollaire à l'amélioration de la fertilité et de la flore du sol, une amélioration de la croissance et de la production des végétaux est enregistrée. Au terme des travaux dudit projet CFC/IOOC/04, des résultats forts concluants ont été obtenus, notamment pour la normalisation des techniques d'épandage et de compostage des sous produits de l'olivier pour une oléiculture durable respectueuse de l'environnement. Les acquis de ce projet ont permis la mise en place de textes législatifs réglementant l'épandage des margines aux niveaux des pays participants audit projet. Pour le Maroc, un projet de décret pour l'autorisation et le réglementation de l'épandage des margines sur les terres agricoles a été élaboré par l'Agro-pôle Olivier (Agence d'Exécution du projet) et il est en cours de validation par la Direction des Filières du Ministère de l'Agriculture et la profession de la filière oléicole.